

POLITIQUE EN MATIÈRE DE FRANCOPHONIE CANADIENNE

POUR UNE FRANCOPHONIE FORTE, UNIE ET ENGAGÉE

OBJECTIFS

ORIENTATIONS

1. Favoriser une meilleure connaissance mutuelle et une plus grande ouverture réciproque des communautés francophones et du Québec	2. Préserver la vitalité des communautés francophones et acadiennes	3. Valoriser le français et les cultures francophones	4. Mettre en valeur la contribution des francophones à la société et à l'économie canadiennes	5. Accentuer le leadership du gouvernement du Québec
1.1. Faciliter la mobilité des Québécoises et des Québécois vers les communautés francophones et acadiennes et, réciproquement, la mobilité des francophones vers le Québec, avec comme priorité la mobilité jeunesse.	2.1. Appuyer les projets et les initiatives des réseaux pancanadiens et des organismes qui offrent des ressources concrètes et des services en français aux communautés francophones et acadiennes. Ces projets et ces initiatives doivent inclure une dimension québécoise.	3.1. Favoriser le développement d'une fierté francophone qui tienne compte de la pluralité des accents et de la diversité de la francophonie au Canada.	4.1. Valoriser l'offre de biens et de services en français disponibles au Canada (aux résidents comme aux touristes, canadiens comme internationaux), en misant sur la collaboration.	5.1. Intégrer la dimension francophone et les enjeux de la francophonie canadienne aux interventions du gouvernement du Québec, dans les dossiers pertinents de nature intergouvernementale ou relatifs au fonctionnement de la fédération canadienne.
1.2. Favoriser le partage d'expertise ainsi que le renforcement et la création de partenariats entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes (concerne tous les acteurs sociétaux : les organismes gouvernementaux et publics, les organismes sans but lucratif, les entreprises, les établissements d'enseignement et de santé, les individus, etc.).	2.2. Bonifier l'offre éducative en français (écoles francophones et enseignement du français langue seconde, aux niveaux primaire et secondaire, alphabétisation, francisation, enseignement aux adultes), notamment au moyen du partage de matériel pédagogique et de l'appui au développement des compétences du personnel enseignant.	3.2. Promouvoir le français et les cultures francophones partout au Canada, auprès de tous les publics et dans toutes les sphères de la société canadienne.	4.2. Maximiser les capacités et développer les réseaux et les occasions d'affaires des entrepreneurs francophones, entre eux et au sein des écosystèmes économiques canadien et international.	5.2. Impliquer les réseaux et l'expertise sectorielle de l'ensemble des ministères et des organismes du gouvernement du Québec dans le rapprochement avec les francophones qui vivent ailleurs au Canada et dans le soutien à la vie en français sur le territoire canadien.
1.3. Mettre en place des espaces de dialogue et créer des occasions de rencontre permettant d'établir des relations durables entre organismes québécois et organismes des communautés francophones et acadiennes.	2.3. Faciliter la recherche en français et l'accès aux études postsecondaires en français, dans tous les domaines.	3.3. Améliorer l'accès et la découvrabilité des contenus francophones dans l'espace numérique, notamment dans les domaines de la culture, de l'information (presse écrite, radio, télévision, plateformes numériques, etc.) et des communications.	4.3. Démontrer que le français donne accès à un espace culturel, social et économique élargi.	5.3. Solidifier le rôle du SQRC, au Québec et dans l'ensemble des communautés francophones et acadiennes : coordination et animation de l'action gouvernementale, mise en réseau de la société civile du Québec et des collectivités francophones et acadiennes, appui au développement d'initiatives porteuses.
1.4. Mieux faire connaître l'histoire, les cultures, les réalisations et les figures marquantes des communautés francophones et acadiennes aux Québécoises et Québécois de tous les âges et, réciproquement, mieux faire connaître le Québec aux francophones qui vivent ailleurs au Canada.	2.4. Favoriser la concertation et l'établissement de liens structurants (programmes conjoints ou complémentaires, codiplomation, recherche collaborative, etc.) entre les établissements postsecondaires francophones de partout au Canada.	3.4. Faciliter la diffusion des produits culturels des artistes francophones du Québec dans les autres provinces et dans les territoires et, réciproquement, des artistes francophones des autres provinces et des territoires au Québec.	4.4. Favoriser le développement des expertises professionnelles et communautaires, tout comme les compétences linguistiques des personnes qui travaillent en français.	5.4. Solidifier le rôle des bureaux du Québec au Canada et de leurs antennes en matière de francophonie canadienne, notamment en ce qui concerne le développement économique et culturel.
1.5. Développer des connaissances sur les communautés francophones et acadiennes et sur le Québec (au moyen de la recherche traditionnelle, mais également du développement de connaissances par les milieux de pratique), dans différents secteurs (études comparatives, entre autres), afin d'établir des pistes de collaboration et d'intervention.	2.5. Élargir l'accès aux savoirs francophones (ex. travaux de recherche) et aux sources d'information spécialisées (science, santé, justice, langue française, etc.) en français dans l'ensemble du Canada.	3.5. Développer des occasions de création collaborative en français entre les milieux culturels du Québec et d'ailleurs au Canada.		5.5. Renforcer et mieux faire connaître le rôle du Centre de la francophonie des Amériques comme mobilisateur en soutien au rapprochement entre les Québécois et les Québécoises et les francophones d'ailleurs au Canada, et solidifier son mandat au Canada en conséquence.
				5.6. Intensifier la collaboration avec les autres gouvernements en matière de francophonie canadienne et autour des enjeux concernant la place du français au Canada.